



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P382_2023

Date : 27/10/2023

**OBJET : Nettoyage et entretien des vitreries et des locaux des bâtiments de la
Communauté d'Agglomération du Cotentin**

Exposé

Les marchés de services pour assurer le nettoyage et l'entretien des vitreries et des locaux des bâtiments communautaires arrivent à leur terme le 31 décembre 2023.

Ainsi, pour renouveler ces marchés et couvrir les besoins, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de conclure des marchés publics de prestations de nettoyage avec l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Nettoyage et entretien des locaux des bâtiments sur les Pôles de Proximité des Pieux et de la Côtes des Isles,
- Lot n°2 : Nettoyage et entretien des locaux des bâtiments sur les Pôles de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Douve et Divette et de La Hague,
- Lot n°3 : Nettoyage et entretien des locaux des bâtiments sur les Pôles de Proximité de Cœur Cotentin, de Montebourg, de Saint-Pierre-Eglise, de la Vallée de l'Ouve et du Val de Saire,
- Lot n°4 : Nettoyage intérieur et extérieur des vitreries pour les bâtiments des Pôles de Proximité des Pieux et de la Côtes des Isles,
- Lot n°5 : Nettoyage intérieur et extérieur des vitreries pour les bâtiments des Pôles de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Douve et Divette et de La Hague,
- Lot n°6 : Nettoyage intérieur et extérieur des vitreries pour les bâtiments des Pôles de Proximité de Cœur Cotentin, de Montebourg, de Saint-Pierre-Eglise, de la Vallée de l'Ouve et du Val de Saire,
- Lot n°7 : Opérations exceptionnelles et spécifiques de nettoyage.

Chaque marché public sera exécuté pour partie à prix forfaitaires (prestations de nettoyage courant et régulier), et pour partie à prix unitaires (prestations de nettoyage ponctuel et spécifique). Les parties à prix unitaires seront gérées via un accord-cadre à bons de commandes.

Au terme de la période de consultation qui s'achevait le 11 septembre 2023, après examen des candidatures reçues, analyse et classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué à l'unanimité les lots n°1 à 6 à la société Net Plus et a constaté l'infructuosité du lot n°7.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2124-1,

Considérant les décisions prises à l'unanimité par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 12/10/2023,

Décide

- **De signer** le marché public relatif au lot n°1 « Nettoyage et entretien des locaux des bâtiments sur les Pôles de Proximité des Pieux et de la Côtes des Isles » avec la société NET PLUS - Rue Louis Lumière - 50100 Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant forfaitaire hors révisions définies au marché de 144 680,30 € HT soit 173 616,36 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°2 « Nettoyage et entretien des locaux des bâtiments sur les Pôles de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Douve et Divette et de La Hague » avec la société NET PLUS - Rue Louis Lumière - 50100 Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant forfaitaire hors révisions définies au marché de 101 230,30 € HT soit 121 476,36 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°3 « Nettoyage et entretien des locaux des bâtiments sur les Pôles de Proximité de Cœur Cotentin, de Montebourg, de Saint-Pierre- Eglise, de la Vallée de l'Ouve et du Val de Saire» avec la société NET PLUS - Rue Louis Lumière - 50100 Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant forfaitaire hors révisions définies au marché de 76 730,30 € HT soit 92 076,36 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°4 « Nettoyage intérieur et extérieur des vitreries pour les bâtiments des Pôles de Proximité des Pieux et de la Côtes des Isles » avec la société NET PLUS - Rue Louis Lumière - 50100 Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant forfaitaire hors révisions définies au marché de 18 977,50 € HT soit 22 773 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°5 « Nettoyage intérieur et extérieur des vitreries pour les bâtiments des Pôles de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Douve et Divette et de La Hague » avec la société NET PLUS - Rue Louis Lumière -

50100 Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant forfaitaire hors révisions définies au marché de 19 067,50 € HT soit 22 881 € TTC,

- **De signer** le marché public relatif au lot n°6 « Nettoyage intérieur et extérieur des vitreries pour les bâtiments des Pôles de Proximité de Cœur Cotentin, de Montebourg, de Saint-Pierre-Eglise, de la Vallée de l'Ouve et du Val de Saire » avec la société NET PLUS - Rue Louis Lumière - 50100 Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant forfaitaire hors révisions définies au marché de 10 977,50 € HT soit 13 173 € TTC,
- **De préciser** que les marchés publics débutent à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une première période de 12 mois et qu'ils pourront ensuite être reconduit, 3 fois, par tacite reconduction, à chaque fois pour une période de 12 mois. Les marchés courent donc possiblement jusqu'au 31/12/2027,
- **De préciser** que la partie unitaire de chaque marché public, exécutée via un accord-cadre à bons de commandes, sera conclue sans montant minimum mais avec les maximums de commandes suivant pour chaque période de 12 mois :
 - Lot 1 : 30 000 € HT
 - Lot 2 : 30 000 € HT
 - Lot 3 : 30 000 € HT
 - Lot 4 : 5 000 € HT
 - Lot 5 : 5 000 € HT
 - Lot 6 : 5 000 € HT
- **De dire** que les dépenses afférentes à chacun des lots seront imputées au budget principal et budgets annexes,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE